

3.2.5. Moyens d'alarme

Ces dispositifs ont pour but d'assurer une certaine dissuasion.

On distingue notamment les systèmes :

- sonores (sirènes) ;
- lumineux (éclairages, flash, gyrophares).

3.2.6. Moyens d'alerte

Ces dispositifs ont pour but de mettre en œuvre les moyens appropriés pour l'intervention.

On distingue notamment :

- les moyens sonores ;
- les transmetteurs ;
- les liaisons spécialisées (liaisons police ou gendarmerie, télésurveillance) ;
- les liaisons hertziennes ;
- les liaisons par faisceau infrarouge ou laser.

3.3. Organisation et fonctionnement

Choisir un lieu judicieux d'implantation, adapter l'architecture et les procédés de construction, mettre en place les moyens de contrôle et de dissuasion nécessaires qui ne sont pleinement efficaces que si l'organisation et le fonctionnement du service répondent aux impératifs de la protection-sécurité.

Organisation et fonctionnement ainsi définis impliquent :

- l'existence d'un poste de sécurité qui centralise les alarmes et déclenche l'intervention ;
- la définition des responsabilités de chacun ;
- la sensibilisation et la formation impératives de sécurité.

3.3.1. Le poste de sécurité

Ce poste présente l'avantage que tous les événements sérieux (incendie, intrusion, techniques...) seront connus avec rapidité et exactitude et qu'ils seront correctement interprétés et traités.

Le poste doit être situé en zone protégée et posséder ses propres moyens de détection.

Pour les établissements importants ou les établissements dont le niveau de sécurité le nécessite, le poste doit être à l'abri de toutes formes d'agression. Sa conception doit permettre la survie du personnel de sécurité (aération protégée, locaux d'hébergement...) et en tout état de cause la pérennité de sa mission.

Ce poste centralise :

- la détection extérieure et intérieure ;
- la surveillance vidéo ;
- la gestion des accès (personnes et véhicules) ;
- la gestion des rondes ;
- le contrôle technique des installations (chaufferie, central téléphonique, climatisation, électricité, eau) ;
- le système de sécurité incendie.